



COMMISSION RÉGIONALE DU FOOTBALL D'ENTREPRISE

Séance plénière du 13 novembre 2018 à 18h00.
Organisée au siège de la Ligue, antenne de Saint-Etienne du Rouvray.

PROCÈS-VERBAL n° 06

Présidence : M. Antoine LECHEVALIER.

Sont présents : MM. Jacques MARIE (Secrétaire), Guy DANCEL, Gilbert NOUET, Jérémie CHARHANI.

§§§§

ADOPTION DE PROCES VERBAL :

En l'absence de toute observation, le procès-verbal n° 5 de la séance plénière du 18 octobre 2018 est adopté.

§§§§

RAPPEL IMPORTANT :

concernant la validation de la FMI après les matchs :

L'équipe qui reçoit est en charge de la FMI et a la responsabilité de transmettre la **Feuille de Match Informatisée vers l'administration régionale de la Ligue de Normandie, le jour du match avant 24h00.**

Si la transmission est hors délai, des sanctions financières peuvent être appliquées en cas de récidive.

§§§§

CALENDRIER- REGLEMENTATION - OBLIGATIONS

Tout en restant à l'écoute des clubs, une gestion rigoureuse des compétitions sera appliquée, visant au maintien du déroulement des rencontres les jours prévus au calendrier, nécessaire à la préservation de l'équité entre clubs concurrents.

Ainsi, ne pourront être prises en considération que les seules demandes ponctuelles de report de match sollicitées, dans les délais prescrits, au moyen du formulaire conçu à cet effet, pour un motif d'importance exceptionnel autre que la simple absence de joueurs et avec proposition d'une date de report.

De même, pour tout club disposant de 2 équipes en compétitions officielles, la réglementation relative aux conséquences d'un forfait de l'équipe 1 sur l'évolution le même jour de l'équipe inférieure sera appliquée.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY





HOMOLOGATION DES MATCHS DU 20 OCTOBRE 2018

Championnat Régional 1

3 matchs ont été joués et sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Championnat Régional 2

3 matchs ont été joués et sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

AGS FC / FC ASPEN : FMI transmise hors délai.

RENAULT CLEON 2 / US TCA ROUEN 2 : FMI transmise hors délai, récidive de RENAULT CLEON 2.
Amende de 30 euros, article 78, annexe 5 des RG de la ligue de Normandie de Football.

HOMOLOGATION DES MATCHS DU 27 OCTOBRE 2018

Championnat Régional 1

4 matchs ont été joués et sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Championnat Régional 2

6 matchs ont été joués et sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

HOMOLOGATION DES MATCHS DU 03 NOVEMBRE 2018

Coupe Nationale – Tour 2

7 matchs ont été joués et sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Coupe de Normandie – Tour 1

1 match a été joué et est homologué sur le score acquis sur le terrain.

HOMOLOGATION DES MATCHS DU 10 NOVEMBRE 2018

Coupe Nationale – Tour 2

1 match a été joué et est homologué sur le score acquis sur le terrain.

Championnat Régional 1

4 matchs ont été joués et sont homologués sur le score acquis sur le terrain.





Championnat Régional 2

Match AS FOURE LAGADEC LH / APTAR LE VAUDREUIL

Forfait déclaré dans les délais de l'équipe APTAR LE VAUDREUIL.

La Commission, jugeant, en 1^{ère} instance,

- donne match perdu par forfait à l'équipe de APTAR LE VAUDREUIL, pour en faire bénéficier l'AS FOURE LAGADEC LH sur le score de 3 buts à 0 ;
- Procède au retrait de 1 point au classement du championnat de l'équipe APTAR LE VAUDREUIL.
- Inflige une amende de 68 euros à APTAR LE VAUDREUIL.

3 autres matchs ont été joués et sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

COUPE DE NORMANDIE

TIRAGE AU SORT du TOUR 2

Le tirage concerne l'équipe qualifiée au Tour 1 ainsi qu'un exempt et huit équipes éliminées en Coupe Nationale.

Les matchs auront lieu sur le terrain du club premier nommé, le samedi 01 décembre 2018 :

M 1	TOTAL PETRO LH	/	LES VIGNETTES VDR	14h30
M 2	COMMERCANTS LH	/	SAFRAN NACELLES LH	10h00
M 3	CODAH LH	/	S SPORT LH	10H00
M 4	APTAR LE VAUDREUIL	/	MUNICIPAUX LH	14H30
M 5	HOPITAL ROUVRAY	/	SGS PTO ROGERVILLE	14H30

CALENDRIER DES TOURS SUIVANTS

Tour 3 : le 09/02/2019

8^{èmes} de finale: le 23/03/2019

Quarts de finale : le 13/04/2019

Demi-finales : le 11/05/2019

Finale : le 01 ou 02 juin 2019.

COUPE NATIONALE

MATCHS DES 32^{èmes} DE FINALE

concernant les clubs normands toujours qualifiés (**en caractères gras**)

RC PORT LE HAVRE / FC BISTROT LE HAVRE

ORANGE CESSON SEVIGNE / CA CHEMINOTS STEPHANAIS

QUICK RENNES / AS ROBERT MASSELIN

AS CTE ORVAULT / US TCA ROUEN

AS DRESSER RAND LH / ASG FC CAUMONT

SOCIETE GENERALE NANTES / AC RENAULT CLEON

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY





§§§§

Le Tournoi annuel de l'UNFE, remporté en juin dernier par la sélection de Normandie de Football Entreprise, pourrait avoir lieu à Saint Etienne du Rouvray en 2019. Les Dirigeants de nos clubs FE sont sollicités afin d'aider à l'organisation et à la réussite d'un tel événement sur notre territoire.

§§§§

Prochaine réunion le jeudi 10 janvier 2019 à 18h00 au siège de la Ligue de Football de Normandie de St Etienne du Rouvray.

Plus aucun dossier n'étant à traiter, la séance est levée à 21h00.

§§§§

Le Président,

Antoine LECHEVALIER

Le Secrétaire,

Jacques MARIE

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

